

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOÈVRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Manoncourt-en-Woèvre, le 28 avril deux mille vingt-six à 18 heures 45, sous la présidence de Monsieur Laurent DOYETTE, Maire.

Date de la convocation : 23/04/2026

Étaient présents : Laurent DOYETTE, Cédric VOSGIEN, Véronique DAVID, Alain MIGOT, Alain DEHARO, Océane SIMONIN, Raphaël CHATELAIN, Priscillia VIGNOL, Valentin FRECHIN, Romain VERDELET et Florine GRUY

Procuration : Raphaël CHATELAIN donne procuration à Océane SIMONIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseiller municipaux présents : 10

Nombre de procurations : 1

Nombre d'absents : 0

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 15/26 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026
- 16/26 – VOTE DES TAUX D'IMPOSTION 2026
- 17/26 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 AFFECTATION DES RESULTATS
- 18/26 – TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS
- 19/26 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
- 20/06 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Informations diverses

- PLANNING DES PERMANENCES
- QUESTIONS DIVERSES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Laurent DOYETTE ouvre la séance à 18h45 et propose Valentin FRECHIN comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriale. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCÈS—VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 03 avril 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.



15/26 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Le Maire rappelle les demandes de subventions reçues pour l'année 2026 :

Tiers	2025	2026
MANONCOURT EN ACTION	/	1 000
TOTAL	0	1 000

A noter que Monsieur Raphaël CHATELAIN n'a pas pris part au vote de la subvention en tant que président de l'association « MANONCOURT EN ACTION », ainsi que Océane SIMONIN, membre de cette même association.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

16/26 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal, après délibération :

DECIDE de fixer les taux d'impositions en 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti 30,23 %
- Taxe foncière non bâti 17,44 %
- Taxe d'habitation 11,20 %

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



17/26 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire, Laurent DOYETTE, est sorti de la salle pour le vote qui s'est déroulé sous la présidence de la 2^{ème} adjointe, Véronique DAVID.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Vote le Compte Financier Unique 2025 et l'affectation des résultats 2025.
Il arrête ainsi les comptes :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 041 390,74 €
	Réalisé :	58 883,11 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	1 041 390,74 €
	Réalisé :	117 415,81 €

Solde Investissement de l'exercice :	58 532,70 €
Résultats antérieurs Investissement :	- 14 182,94 €
Résultats à la clôture de l'exercice :	44 349,76 €
Déficit des restes à réaliser :	- 182 558,87 €

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	260 678,12 €
	Réalisé :	139 961,41 €

<u>Recettes</u>	Prévu :	260 678,12 €
	Réalisé :	150 077,49 €

Solde Fonctionnement de l'exercice :	10 116,08 €
Résultats antérieurs Fonctionnement :	111 279,22 €
Résultats à la clôture de l'exercice :	121 395,30 €

Résultat à la clôture de l'exercice

Investissement excédent 001 :	44 349,76 €
Fonctionnement :	121 395,30 €
Affectation des résultats 1068 :	121 395,30 €
Report en fonctionnement 002 :	0 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



18/26 – TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS

Le Maire expose :

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de procéder à la définition de la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité à l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

19/26 – BUDGET PRIMITIF 2026

Le maire détaille le projet de budget primitif 2026 :

Section d'INVESTISSEMENT équilibrée à : 471 761,04 €

Section de FONCTIONNEMENT équilibrée à : 160 857,58 €

Après délibération, le conseil vote le budget primitif 2026 en nature, au chapitre et sans opérations.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise à œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de proposer les contribuables suivants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
1	Mme	DAVID	Véronique	06/08/1957	24 rue du Petit Etang 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
2	M	VOSGIEN	Cédric	11/06/1979	138 route du Chêne 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
3	M	CHATELAIN	Raphaël	12/06/1991	96 rue du Closé - lot 6 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
4	Mme	VIGNOL	Priscillia	17/12/1991	343 Chemin des Paquis 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
5	M	DEHARO	Alain	12/04/1962	272 rue du Petit Etang 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
6	Mme	SIMONIN	Océane	19/03/1990	51 allée de la Source 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
7	M	MIGOT	Alain	12/04/1961	346 chemin des Paquis 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
8	M	FRECHIN	Valentin	31/01/2000	176 rue Saint Martin 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
9	M	VERDELET	Romain	07/01/1994	13 allée des Acacias 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
10	Mme	GRUY	Florine	19/04/1982	338 Rue du Closé 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
11	M	VOSGIEN	Philippe	15/09/1950	179 Rue du Closé 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
12	M	GRUY	Éric	04/06/1962	274 Chemin des Paquis 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
13	Mme	CHATELAIN	Emilie	01/01/1991	96 rue du Closé – lot 6 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
14	Mme	LAMY	Marie-Joëlle	23/10/1955	75 Rue du Colombier 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
15	M	LAMY	Jacques	31/07/1951	328 rue du Petit Etang 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
16	M	DAVID	Jean-Luc	28/11/1955	24 rue du Petit Etang 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
17	M	LAPP	Bernard	16/07/1948	117 Allée des Acacias 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
18	M	BARAD	Michel	31/07/1961	143 Rue du Petit Etang 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
19	Mme	MARCHAL	Isabelle	25/08/1968	102 Chemin de Chaudé 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
20	Mme	CHARTIER	Marine	13/05/1988	1248 route du Bois Juré 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
21	M	LAMY	Pascal	27/03/1956	75 Rue du Colombier 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
22	M	FRENOT	Olivier	22/01/1972	147 Chemin des Paquis 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
23	Mme	SANNER	Anne	15/09/1982	58 rue du Petit Etang 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF
24	M	VUILLAUME	Clément	10/12/1980	25 Rue Saint Martin 54385 MANONCOURT EN WOEVRE	TH / TF

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



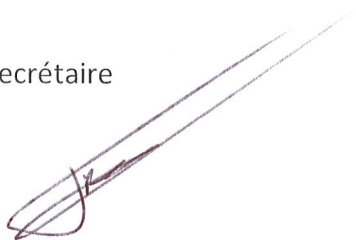
QUESTIONS DIVERSES

- Planning des permanences du samedi
- Mettre sur les réseaux et sur la porte de la mairie les nouveaux horaires d'ouverture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Valentin FRECHIN

Secrétaire

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Valentin Frechin', written over a horizontal line.

Laurent DOEYTTE

Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Laurent Doeytte', written over a horizontal line.